

## **COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON**

### **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE du lundi 2 mai 2022**

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

13 membres présents : BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CHALOIN Christophe, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, Florane DIAKITE, DIPALO Anthony, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, Céline MOTTET, ORARD Claude, ROBIN Anick.

1 membre représenté : CASCALES Martine (par CLEMENT Danielle)

1 membre excusé : BARRET Chantal

---

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Approbation du compte rendu de la séance du 4 avril 2022, par 1 abstention (Céline MOTTET), 13 POUR

#### **1/ DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT « LES ROCS DE SAMSON »**

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Les votes se font à main levée.

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1

**Considérant** que la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune,

**Vu** l'avis de la commission « Urbanisme et P.L.U » qui s'est réunie le 11 avril 2022,

**Considérant** que la rue à dénommer se trouve au lotissement « Les Rocs de Samson »,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, 4 voix contre (Florane DIAKITE, Céline MOTTET, Elodie BARRET, Yannick DURAND) :**

- **Décide** que la voirie du lotissement « Les Rocs de Samson » recevra la dénomination officielle suivante : **Impasse de la Guignardière**

- **Autorise** madame le Maire à signer tout document y afférent

Une copie de la délibération sera transmise :

- à la Préfecture de la Drôme
- aux services du cadastre
- aux services de la Poste
- aux services de France Télécom
- aux services de secours de Chatuzange-le-Goubet

## **2/ DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT « LES FONTAINES »**

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Les votes se font à main levée.

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1

**Considérant** que la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune,

**Vu** l'avis de la commission « Urbanisme et P.L.U » qui s'est réunie le 11 avril 2022,

**Considérant** que la rue à dénommer se trouve au lotissement « Les Fontaines »,

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix POUR :**

- **Décide** que la voirie du lotissement « Les Fontaines » recevra la dénomination officielle suivante : **Impasse des Fontaines**

- **Autorise** madame le Maire à signer tout document y afférent

Une copie de la délibération sera transmise :

- à la Préfecture de la Drôme
- aux services du cadastre
- aux services de la Poste
- aux services de France Télécom
- aux services de secours de Chatuzange-le-Goubet

### **POINTS DIVERS :**

- Demande de solde de la subvention pour les travaux du monument aux morts à Saint Mamans
- Rencontre avec M. BUISSON du bureau d'étude STADIA concernant la traversée de Rochefort
- Devis pour peinture église SM suite à la grêle
- Planning CAUE et subvention
- Maison médicale
- Camping
- Estimation Cure RS